

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Le 5 juin 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : BLAMPAIN Raphaël, COSTE Philippe, DELPECH Pierre, DUMAS Joële, GILS Antoine, LEFRANCQ Arnaud, MERICKSKAY Sylviane, MOUTON François, NISON Anne-Marie, VOPEL Ronald.

Absents excusés : ALEMANY Manon donne procuration à GILS Antoine,
MERCIER Lorna donne procuration à Denise GILS,
RICHOU Xavier donne procuration à LEFRANCQ Arnaud,
PELLISSIER Anick donne procuration à Philippe COSTE.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Madame BÈZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Election des délégués et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre à la Préfecture de l'AUDE.

Pour notre commune, il faut désigner 3 titulaires et 3 suppléants.

Denise GILS propose :

- Titulaires : Arnaud LEFRANCQ, Denise GILS, Antoine GILS,
- Suppléants : Manon ALEMANY, Xavier RICHOU, Joële DUMAS.

Sont élus avec 10 voix.

Philippe COSTE, Pierre DELPECH et Anick PELLISSIER n'étant pas représenté dans la liste des délégués, ils souhaitent s'abstenir de voter.

Conformément au Code Electoral, les conseillers de nationalité européenne ne peuvent ni se présenter en tant que délégué, ni participer au vote et ne sont pas comptabilisés dans le nombre pour le quorum : dans ce cas précis il s'agit de messieurs BLAMPAIN et VOPEL.

SUBVENTION A3PM

Lors de la séance du 2 avril 2026 il a été décidé de geler le versement de la subvention pour l'Association de Préservation des Paysages et du Patrimoine du Minervois (A3PM) : une convention de partenariat est en train d'être établie à la suite d'une entrevue entre le président Philippe PEREZ et le référent associatif Antoine GILS afin de mentionner clairement les modalités de soutien financier de l'association pour les travaux du clocher de l'église.

Philippe PEREZ lui a fait part du souhait de 1 500 euros de subvention à la place des 3 500 euros demandés.

Philippe COSTE s'exprime sur le fait que l'association interviendra pécuniairement pour les travaux du clocher et pas seulement lors de l'évènement de la fête du patrimoine. Il informe les conseillers municipaux des sponsors qui participent à financer cette fête (Groupama, Banque Populaire et la cave coopérative). Il souligne les actions de l'association qui ne sont pas identiques aux autres associations. Celle-ci participera à l'investissement de la commune pour la réfection du clocher de l'église (les bénéfices reviendront à la Mairie pour ces travaux).

Il est convenu à l'unanimité que les 3 500 euros versés en 2025 servent de « fonds de roulement » qui ne seront pas comptabilisés dans les bénéfices.

VOTE du montant de la subvention attribuée :

Proposition de 750 euros : 11 votes

Proposition de 1 000 euros : 3 votes

1 abstention (Joële DUMAS)

La subvention qui sera versée à l'Association de Préservation des Paysages et du Patrimoine du Minervois (A3PM) s'élève à 750 euros.

QUESTIONS DIVERSES

- Information donnée aux conseillers : dissolution de l'association « les ateliers du possible ». Lors de la prochaine assemblée générale, les membres restants devront décider où les fonds seront reversés. Voici ce qui est suggéré : les bénéfices récoltés jusque-là seront attribués à une autre association et la subvention communale reversée à la Mairie.
Il faut contacter la trésorerie pour savoir s'il est possible de récupérer cette subvention versée au mois de mai. Si oui, quelle est la procédure.

La séance est levée à 19h00.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 9 JUILLET à 18H00



Peyriac Minervois